



Vie en concubinage avec enfants

Par **gaille1978**, le **28/04/2015** à **11:10**

Bonjour,

Nous vivons ensemble avec mon concubin et mes deux enfants âgés de 8 et 9 ans (donc pas les siens) depuis le 1^{er} janvier 2014. Nous avons reçu la feuille d'imposition chacun mais nous ne sommes pas pacsés. Comment remplir nos feuilles d'imposition? Doit-il nous déclarer sur sa feuille? et moi de même sur la mienne? Si nous avions été pacsés qu'est-ce que cela aurait changé paierait-il moins d'impôts? ou devons-nous faire une feuille commune? je ne connais pas bien les avantages du pacs pour l'imposition;
Merci de votre réponse
Gaille

Par **cocotte1003**, le **28/04/2015** à **11:13**

Bonjour, vous faites votre déclaration avec vos enfants dessus et votre ami fait la sienne de son côté, cordialement

Par **gaille1978**, le **28/04/2015** à **11:16**

d'accord merci de votre réponse mais si on avait été pacsés quelles auraient été les avantages? car la c est comme si il vivait seul donc il ne nous déclare pas?
Le pacs aurait changé son imposition je suppose si l'on avait été pacsés?

et si l on se pacse maintenant cela va t il change pour la declaration?

Par **cocotte1003**, le **28/04/2015 à 13:38**

Bonjour, cela dépend de vos revenus mais si vous n'en avez pas, effectivement le pacs vous permet de déclarer ensemble. Si vous vous pacsez maintenant ce sera pour la déclaration de l'année prochaine, cordialement